

**LE CONSEIL MUNICIPAL
EST CONVOQUE EN SEANCE ORDINAIRE
A LA MAIRIE DE LANCY
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 2022 A 20.00 HEURES

ORDRE DU JOUR :

POINTS INITIAUX

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022
3. Communications du Bureau
4. Communications du Conseil administratif
5. Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS

6. Projets de délibération du Conseil administratif

- | | | |
|----|--|--|
| a) | 300-22.09
Entrée en matière | Création du fonds biodiversité de la Ville de Lancy |
| b) | 301-22.09
Entrée en matière
Fr. 600'000.-- | Stades et piscine de Marignac – Assainissement des éclairages sportifs – Crédit d'investissement |
| c) | 302-22.09
Entrée en matière
Fr. 180'000.-- | Acquisition de deux véhicules pour la police municipale de Lancy – Crédit d'investissement |
| d) | 303-22.09
Entrée en matière
Fr. 600'000.-- | Aménagement du parc Navazza-Oltramare – Crédit d'étude et de construction |
| e) | 304-22.09
Entrée en matière
Fr. 300'000.-- | Rénovation et transformation d'un restaurant en bureaux administratifs – Crédit d'étude |

RAPPORTS DE COMMISSION

7. Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- | | | |
|----|-------------------|--|
| a) | M065-2022
Vote | Motion « Pour des protections périodiques gratuites et en libre accès au sein des écoles primaires de la commune de Lancy » - Rapport de la Commission sociale, séance du 13 juin 2022 (M. Thomas VOGEL) |
|----|-------------------|--|

VILLE DE LANCY

b) M066-2022
Vote

Motion « Pour des protections périodiques gratuites et en libre accès au sein des locaux de la Ville de Lancy » - Rapport de la Commission sociale, séance du 13 juin 2022

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

8. Commission sociale, séance du 13 juin 2022, rapporteur M. Thomas VOGEL

- a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e
- b) Point de situation sur l'accueil des réfugiés sur le territoire de la Ville de Lancy
- c) Attribution des logements de la Ville de Lancy : présentation de la nouvelle directive et de la collaboration avec la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL)
- d) Divers

POINTS FINAUX

9. Propositions individuelles et questions

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif



Le Président du Conseil municipal

Armando COUTO

Prochaine séance :

Jeudi 29 septembre 2022 à 20h00

PROJET



VILLE DE LANCY

Législature 2020-2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du

**Création du fonds biodiversité de la Ville de Lancy
(300-22.09)**

Vu la convention signée le **xx.xx.2022**, fixant les modalités de gestion des contributions de remplacement perçues en application de l'article 18A, al. 5 du règlement sur la conservation de la végétation arborée (RCVA), signée entre 1) l'Etat de Genève par l'intermédiaire de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) et 2) la Ville de Lancy;

Vu que la convention a pour objectif d'assurer une compensation optimale des arbres abattus sur le territoire de la Ville de Lancy ;

Vu que la convention précise les tâches déléguées à la Ville de Lancy et rappelle les compétences de l'Etat de Genève ;

Vu qu'il est précisé que la convention ne vise en aucun cas à transférer la responsabilité de la délivrance des autorisations d'abattages, ni la fixation des montants compensatoires, ni la surveillance et la validation des compensations réalisées par des propriétaires privés ;

Vu le projet de création du fonds biodiversité de la Ville de Lancy;

Vu l'article 124 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC) ;

Vu le rapport de la commission xxx, du xxx;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par

oui /

non /

abstentions

-
1. de créer un fonds spécial rattaché aux capitaux de tiers, dénommé "Fonds biodiversité de la Ville de Lancy"
 2. d'approuver le règlement du « Fonds biodiversité de la Ville de Lancy », qui découle des dispositions de la convention.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Armando COUTO

PROJET



VILLE DE LANCY

Législature 2020-2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du

Stades et piscine de Marignac – Assainissement des éclairages sportifs
Crédit d'investissement (Fr. 600'000.--) (301-22.09)

Vu l'engagement de la Ville de Lancy à mettre en place une politique énergétique durable ;

Vu les valeurs de la norme SN EN 12193 « Lumière et éclairage – Eclairage des installations sportives » pouvant être utilisées pour la planification et le contrôle de l'éclairage des installations sportives ;

Vu les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), en matière d'éclairage d'infrastructures sportives ;

Vu que ce projet permettra de diminuer la consommation électrique ainsi que d'atténuer la pollution lumineuse des alentours ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission xxx, séance du xxx ;

Vu le rapport de la Commission xxx, séance du xxx ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par

oui /

non /

abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 600'000.-- destiné à l'assainissement des éclairages sportifs du stade et de la piscine de Marignac, des stades des Fraisiers et de Florimont,
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 3410.50600, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 3410.14060,
3. de financer partiellement ce crédit par plusieurs subventions du programme éco21, pour un total de Fr. 15'885.--, détaillé ci-après, sous la rubrique 3410.63400 :
 - Fr. 4'745.—pour le stade et la piscine de Marignac
 - Fr. 3'110.—pour le stade des Fraisiers
 - Fr. 8'030.—pour le stade de Florimont
4. de financer partiellement ce crédit par plusieurs subventions de effeSPORT, pour un total de Fr. 52'552.50, détaillé ci-après, sous la rubrique 3410.63600 :
 - Fr. 21'721.70 pour le stade et la piscine de Marignac
 - Fr. 11'211.20 pour le stade des Fraisiers
 - Fr. 19'619.60 pour le stade de Florimont
5. de financer partiellement ce crédit par plusieurs subventions du Fonds énergie des collectivités publiques, pour un total de Fr. 116'700.--, non confirmées en l'état, détaillé ci-après, sous la rubrique 3410.63100 :
 - Fr. 37'500.—pour le stade et la piscine de Marignac
 - Fr. 37'500.—pour le stade des Fraisiers
 - Fr. 41'700.—pour le stade de Florimont
6. d'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2023, sous la rubrique 3410.33006 ;

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Armando COUTO



VILLE DE LANCY

PROJET

Législature 2020-2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du

**Acquisition de deux véhicules pour la Police municipale de Lancy
Crédit d'investissement (Fr. 180'000.--) (302-22.09)**

Vu la nécessité de procéder au remplacement de deux véhicules pour la Police municipale ;

Vu que cette acquisition permettra de continuer la transition des véhicules communaux utilisant des énergies fossiles vers des véhicules à énergie renouvelable ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission xxx, séance du xxx ;

Vu le rapport de la Commission xxx, séance du xxx ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 180'000.-- destiné à l'acquisition de deux véhicules SKODA ENYAQ IV 80 pour la Police municipale de Lancy ;

-
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 1110.50600, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 1110.14060 ;
 3. d'amortir la dépense au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2024, sous la rubrique 1110.33006.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Armando COUTO

PROJET



VILLE DE LANCY

Législature 2020-2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du

**Aménagement du parc Navazza-Oltramare
(303-22.09)**

Vu la volonté de la Ville de Lancy d'offrir un espace de détente approprié au public ;

Vu que l'aménagement projeté permettra de répondre aux enjeux environnementaux de la Ville de Lancy ;

Vu le projet d'aménagement établi par le Bureau DPE Solutions ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission xxx, du xxx;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude et de construction de Fr. 600'000.— pour l'aménagement du parc Navazza-Oltramare,

-
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 3420.50000, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 3420.14000,
 3. d'amortir la dépense nette au moyen de 40 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2023, sous la rubrique 3420.33000.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Armando COUTO

PROJET



VILLE DE LANCY

Législature 2020-2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du

Rénovation et transformation d'un restaurant en bureaux administratifs
Crédit d'étude (Fr. 300'000.--) (304-22.09)

Vu que la démolition et reconstruction de l'annexe de la villa en véranda permettra de créer 8 à 10 places de travail supplémentaires ;

Vu que la villa permettra le déménagement de plusieurs services communaux qui sont en constante évolution et subissent une forte augmentation de leur personnel ;

Vu que ce crédit d'étude est destiné à financer les prestations du pool de mandataires et permettre les études du projet définitif, le dépôt de la requête en autorisation de construire et les appels d'offres nécessaires à la préparation du crédit de construction ;

Vu qu'une délibération concernant le transfert de la villa, du patrimoine financier au patrimoine administratif sera votée ultérieurement ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission xxx, séance xxx ;

Vu le rapport de la Commission xxx, séance du xxx ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par

oui /

non /

abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 300'000.-- destiné à la rénovation et transformation d'un restaurant en bureaux administratifs, sis avenue Eugène-Lance 32 ;
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 0290.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 0290.14040 ;
3. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci, sous la rubrique 0290.33004 ;
4. en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon, sous la rubrique 0290.33014.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Armando COUTO